



**NATIONS  
UNIES**



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2007/17  
13 septembre 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE**  
Vingt-septième session  
Bali, 3-11 décembre 2007

**Point 6 de l'ordre du jour provisoire**  
**Article 6 de la Convention**

**Rapport sur les travaux de l'atelier consacré à l'article 6 de la convention  
pour les petits États insulaires en développement**

**Note du secrétariat**

**Résumé**

L'éducation et la sensibilisation aux changements climatiques dans les petits États insulaires en développement ont été examinées lors d'un atelier qui s'est tenu à Rodney Bay, Sainte-Lucie, du 3 au 5 juillet 2007. Les participants comprenaient des représentants de 24 petits États insulaires en développement des régions des Caraïbes, du Pacifique, de l'Atlantique, de l'océan Indien et de la Méditerranée. Ils ont débattu des stratégies et activités nationales de communication et d'éducation en matière de changements climatiques et suggéré des possibilités de coopération régionale et internationale. Ils ont en outre évalué l'exécution du programme de travail de New Delhi relatif à l'article 6 de la Convention et formulé des recommandations sur les moyens de la renforcer.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION .....	1 – 4	3
A. Mandat .....	1 – 2	3
B. Objectifs de l’atelier.....	3	3
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre ...	4	3
II. ORGANISATION DE L’ATELIER .....	5 – 6	3
III. DÉLIBÉRATIONS.....	7 – 8	4
IV. QUESTIONS ET THÈMES COMMUNS.....	9 – 23	4
A. Vulnérabilité sociale, économique et environnementale des petits États insulaires en développement.....	9 – 15	4
B. Questions relatives à l’exécution.....	16 – 21	6
C. Aperçu des priorités nationales et régionales en matière d’éducation, de formation et de sensibilisation du public.....	22 – 23	7
V. RÉSUMÉ DES DÉBATS ET CONCLUSIONS PAR THÈME.....	24 – 50	8
A. Éducation et formation.....	24 – 34	8
B. Sensibilisation et participation du public, communication et accès à l’information.....	35 – 45	10
C. Coopération internationale et régionale .....	46 – 50	12
VI. CONCLUSIONS ET QUESTIONS À EXAMINER PLUS AVANT.....	51 – 55	14
A. Questions financières et techniques .....	51 – 53	14
B. Le programme de travail de New Delhi sur l’article 6 de la Convention .....	54 – 55	14

## I. Introduction

### A. Mandat

1. À sa huitième session<sup>1</sup>, la Conférence des Parties (COP) a adopté le programme de travail de New Delhi relatif à l'article 6 de la Convention (programme de travail de New Delhi), un programme quinquennal pour l'application de cet article. Dans le cadre de ce programme, les Parties ont établi une liste des activités qui pourraient être entreprises au niveau national pour renforcer l'éducation et la formation axées sur le climat et accroître les informations disponibles sur les changements climatiques ainsi que leur diffusion, ce qui permettrait d'améliorer les connaissances et la participation du public.

2. À sa dix-septième session<sup>2</sup>, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique a réaffirmé que les ateliers régionaux pouvaient contribuer au développement et à la mise en œuvre du programme de travail relatif à l'article 6 et faire avancer les travaux visant à évaluer les besoins, à déterminer les priorités, à mettre en commun les données d'expérience et à échanger des informations sur les activités correspondantes. À sa dix-neuvième session et aux sessions suivantes<sup>3</sup>, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a reconnu que les besoins particuliers des petits États insulaires en développement devraient faire l'objet d'ateliers distincts.

### B. Objectifs de l'atelier

3. L'atelier avait pour but d'échanger des idées et des expériences sur les activités nationales et régionales concernant l'article 6, de déterminer les éléments communs aux petits États insulaires en développement de toutes les régions géographiques s'agissant des questions d'éducation et de vulgarisation relatives aux changements climatiques, d'élaborer des solutions possibles et des stratégies afin de renforcer et d'élargir ces activités, et d'inciter à renforcer la coopération régionale et internationale pour l'exécution du programme de travail de New Delhi.

### C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

4. Le SBI pourrait s'appuyer sur les informations contenues dans le présent rapport pour déterminer les questions à étudier plus avant et formuler des recommandations sur les mesures à prendre.

## II. Organisation de l'atelier

5. L'atelier s'est tenu à Rodney Bay, Sainte-Lucie, du 3 au 5 juillet 2007. Il était accueilli par le Ministère des affaires économiques, de la planification économique, du développement national et du service public de Sainte-Lucie et organisé par le secrétariat avec le concours du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Les Gouvernements néo-zélandais et norvégien ont apporté leur aide pour cette réunion.

6. Des experts nationaux, régionaux et internationaux avaient été invités à présenter des communications et à participer aux débats. Trente-huit experts représentant des petits États insulaires en développement des régions des Caraïbes, du Pacifique, de l'Atlantique, de l'océan Indien et de la

---

<sup>1</sup> Décision 11/CP.8.

<sup>2</sup> FCCC/SBSTA/2002/13, par. 52 b).

<sup>3</sup> FCCC/SBI/2003/19, par. 41 f).

Méditerranée ont participé à l'atelier, ainsi que les représentants d'un petit nombre de Parties visées à l'annexe I de la Convention et de plusieurs organisations intergouvernementales (OIG).

### III. Délibérations

7. Le Président du SBI, M. Bagher Asadi, a présidé les travaux de l'atelier. M. Leonard Montoute, Premier Ministre par intérim de Sainte-Lucie, a fait une déclaration liminaire. D'autres délégués ont également fait des déclarations liminaires et souhaité la bienvenue aux participants: M. George James, Secrétaire permanent adjoint, Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du logement; M. Crispin d'Auvergne, coordonnateur national de Sainte-Lucie pour l'article 6; M. Bagher Asadi; M. Arkadiy Levintanus, PNUÉ; ainsi qu'un représentant du secrétariat de la Convention. Des remerciements ont été adressés par M. Donovan Williams, Secrétaire permanent, Ministère des affaires économiques, de la planification économique, du développement national et du service public de Sainte-Lucie. Les participants ont observé une minute de silence à la mémoire de M<sup>me</sup> Marcia Philbert-Jules, coordonnateur national de Sainte-Lucie pour les changements climatiques, qui est décédée tragiquement dans la semaine ayant précédé la réunion. M<sup>me</sup> Philbert-Jules a beaucoup contribué aux efforts déployés par Sainte-Lucie pour traiter les problèmes relatifs aux changements climatiques et a insisté pour que Sainte-Lucie désigne un coordonnateur national pour l'article 6; elle devait normalement jouer un rôle de premier plan dans la cérémonie d'ouverture.

8. L'atelier s'est déroulé comme suit: une séance d'ouverture; des séances plénières thématiques consacrées aux activités et aux enseignements tirés; trois séances de travail parallèles, la première sur l'éducation et la formation, la deuxième sur la sensibilisation du public, la communication, l'accès à l'information et la participation du public, et la troisième sur la coopération internationale et régionale; une session de clôture pour déterminer quels seraient les principaux éléments d'un programme de travail élargi du point de vue des petits États insulaires en développement. En outre, plusieurs manifestations parallèles ont été organisées afin de promouvoir et de dispenser une formation pratique à l'utilisation du CC:iNet (centre d'échange d'informations sur le réseau)<sup>4</sup>. Les résumés des travaux de toutes les séances de travail et les communications ainsi que la liste des participants et l'ordre du jour sont affichés sur le site Web de la Convention<sup>5</sup>.

### IV. Questions et thèmes communs

#### A. Vulnérabilité sociale, économique et environnementale des petits États insulaires en développement

9. Les petits États insulaires en développement sont définis comme «des États de très faible altitude, qui partagent les mêmes difficultés du point de vue du développement durable, notamment un petit nombre d'habitants, le manque de ressources, l'éloignement, la sensibilité aux catastrophes naturelles, une dépendance excessive envers le commerce international et une vulnérabilité aux événements mondiaux. En outre, ils ne bénéficient pas de phénomènes d'économies d'échelle et souffrent du coût élevé des transports et des communications et d'une administration publique et d'infrastructures onéreuses.»<sup>6</sup>

---

<sup>4</sup> <http://unfccc.int/ccinet>.

<sup>5</sup> [http://unfccc.int/cooperation\\_and\\_support/education\\_and\\_outreach/items/4001.php](http://unfccc.int/cooperation_and_support/education_and_outreach/items/4001.php).

<sup>6</sup> Source: <http://unfccc.int/ccinet>.

10. Tout en reconnaissant la diversité des petits États insulaires, la contribution du Groupe de travail II au quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), sur l'impact, les vulnérabilités et l'adaptation aux changements climatiques, a noté qu'«ils présentent de nombreux points communs (par exemple la dimension physique, la prédisposition aux catastrophes naturelles et aux climats extrêmes, la très grande ouverture de leur économie, une faible capacité d'adaptation) qui les rendent plus vulnérables et diminuent leur possibilité de réagir à la variabilité et à l'évolution du climat». Le rapport considère que les petits États insulaires en développement sont parmi les régions du monde les plus vulnérables aux effets nocifs des changements climatiques alors que, collectivement, les petits États insulaires de la mer des Caraïbes et des océans Atlantique, Pacifique et Indien contribuent pour moins de 1 % aux émissions de gaz à effet de serre (GES) totales.

11. Dans sa communication, le représentant du Centre de la communauté des Caraïbes sur les changements climatiques<sup>7</sup> (CCCCC) a souligné certaines remarques du quatrième rapport d'évaluation, en particulier celles qui concernent les répercussions sur l'adaptation des petites communautés vulnérables. Il a noté que la connaissance des changements climatiques spatiaux et temporels avait progressé depuis le dernier rapport du GIEC, grâce à l'amélioration et à l'extension de nombreux ensembles de données et d'analyses, à une plus large couverture géographique des études, à une meilleure compréhension des incertitudes et à l'augmentation du nombre des variables mesurées et observées. Il a rappelé que le réchauffement du climat était indiscutable, attesté désormais par les observations montrant l'augmentation des températures atmosphériques et océaniques, la fonte généralisée des neiges et des glaces et l'élévation du niveau moyen de la mer. Il a conclu que l'élévation du niveau de la mer aurait un impact négatif sur les écosystèmes côtiers comme les récifs coralliens et les mangroves ainsi que sur les pêcheries commerciales et artisanales qui exploitent ces systèmes, et se traduirait probablement par une raréfaction du poisson, une perte de la diversité et peut-être des modifications de la répartition des espèces par suite des migrations.

12. Les effets économiques et environnementaux des changements climatiques dans les pays mentionnés au paragraphe 10 ci-dessus affectent les ressources en eau, les ressources et les systèmes côtiers, l'agriculture, les pêcheries et la sécurité alimentaire, la biodiversité, les établissements humains et le bien-être de l'humanité, les systèmes financiers ainsi que les infrastructures et les transports. Par exemple, les évaluations de vulnérabilité qui ont été faites à ce jour pour Sainte-Lucie prévoient une diminution de l'approvisionnement en eau, une érosion des plages, une aggravation des dommages causés par les cyclones, la multiplication des maladies transmises par des vecteurs et des conséquences négatives sur le tourisme, les pêcheries et l'agriculture.

13. L'aptitude des pays et des collectivités à faire face aux effets nocifs potentiels des changements climatiques dépend de leur capacité d'adaptation, laquelle est liée au niveau de développement général et au degré de sensibilisation et de connaissance du problème ainsi qu'aux ressources humaines, techniques et financières disponibles pour des mesures d'adaptation.

14. Tous les participants ont reconnu que les six piliers de l'article 6 de la Convention (éducation, formation, sensibilisation du public, accès du public à l'information, participation du public et coopération internationale) jouent un rôle critique dans les efforts déployés pour faire face aux changements climatiques, et déterminent en particulier l'issue du processus d'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation.

15. Ils ont rappelé qu'un petit État insulaire n'est pas isolé dans son combat contre les changements climatiques et que ces nations s'efforcent depuis longtemps, chaque fois que c'est possible, de travailler

---

<sup>7</sup> [http://www.caricom.org/jsp/community/community\\_index.jsp?menu=community](http://www.caricom.org/jsp/community/community_index.jsp?menu=community).

ensemble, dans le cadre de l'Alliance des petits États insulaires et d'autres instances afin d'accroître les chances d'atteindre leur objectif de développement durable.

## **B. Questions relatives à l'exécution**

### **1. Arrangements institutionnels et renforcement des capacités**

16. Les participants ont reconnu qu'il était nécessaire de créer des capacités institutionnelles aux niveaux local et national ou de renforcer celles qui existent, et ont admis qu'il existait déjà suffisamment d'instruments destinés à planifier et mener à bien des activités d'éducation et de vulgarisation; on peut citer notamment les plans de développement nationaux, les plans stratégiques nationaux, les plans d'action pour l'environnement, les politiques énergétiques et les politiques en matière d'émissions. Ils ont insisté sur le fait que les problèmes relatifs aux changements climatiques devraient être intégrés dans les stratégies et plans nationaux de développement. Il faut élaborer des mémorandums d'accord afin d'établir une coopération entre les ministères et les agences qui s'occupent d'environnement et traduire ces politiques et ces plans en actions concrètes. En outre, les participants ont reconnu qu'il fallait renforcer la volonté politique d'appliquer les politiques existantes.

17. Les participants ont estimé qu'il convenait d'établir des partenariats entre les agences de l'environnement et les autres ministères, les médias, les entreprises et l'industrie, les organisations de la société civile et les centres régionaux, et ont fait observer que le secteur privé ne se sentait pas encore vraiment concerné par les changements climatiques. Ils ont suggéré que l'on fournisse une aide accrue pour créer des réseaux et des centres d'excellence régionaux sur les changements climatiques et qu'une formation soit dispensée à toutes les parties prenantes, des décideurs aux médias et aux communautés concernées.

18. Ils ont jugé qu'il était important de créer des synergies pour l'éducation et la vulgarisation entre les Conventions de Rio et les autres accords multilatéraux sur l'environnement, compte tenu du caractère pluridisciplinaire de ces activités. Il convient également de désigner des coordonnateurs nationaux pour l'article 6 comme cela a été fait avec succès à Sainte-Lucie, afin de coordonner la planification et l'exécution des activités d'éducation et de vulgarisation.

19. Les participants ont souligné qu'il était urgent d'accroître les moyens techniques et financiers consacrés à la mise en œuvre des politiques d'éducation et de vulgarisation dans les petits États insulaires en développement. Intégrer les composantes éducation et vulgarisation dans les autres projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ne résoudrait que partiellement le problème: des fonds doivent être affectés spécialement à l'éducation et aux campagnes d'information sur les changements climatiques.

### **2. Conception holistique**

20. Les participants ont déclaré qu'il fallait promouvoir l'intégration des questions relatives aux changements climatiques dans les plans de développement durable et incorporer la sensibilisation du public, l'éducation et la vulgarisation dans toutes les activités pertinentes (projets, recherche, éducation et programmes environnementaux plus vastes). Ces activités devraient recouper les autres accords multilatéraux sur l'environnement ainsi que les programmes régionaux ayant les mêmes objectifs.

21. Les débats ont fait apparaître la nécessité d'établir un lien entre les problèmes concernant les changements climatiques et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles, l'érosion côtière et d'autres questions sociales et économiques pertinentes. Il convient de recenser et de mobiliser les ressources financières et techniques disponibles aux niveaux national et régional et de donner la priorité au renforcement de la coopération régionale. En effet, celle-ci réduit les dépenses de fonctionnement,

permet de mieux utiliser les ressources limitées et donne accès à une assistance technique et à des spécialistes. Les participants ont toutefois souligné que la coopération régionale peut compléter mais en aucun cas remplacer les efforts déployés au niveau des pays.

### **C. Aperçu des priorités nationales et régionales en matière d'éducation, de formation et de sensibilisation du public**

22. Avant l'atelier, le secrétariat a distribué aux participants un questionnaire<sup>8</sup> afin d'évaluer les priorités nationales en matière d'éducation, de formation et de sensibilisation aux changements climatiques, et de montrer les perspectives et les obstacles en matière de diffusion d'informations sur les changements climatiques dans les diverses régions où se situent les petits États insulaires en développement. Les principales conclusions de l'enquête sont les suivantes:

a) La participation du public, la formation et l'éducation figurent au premier rang des activités visées par l'article 6, devant la sensibilisation du public et la coopération internationale. L'ensemble de la population est considéré comme la cible principale; les décideurs au sein des ministères et les parlementaires sont importants aussi en raison de leur rôle essentiel dans l'élaboration des politiques nationales relatives aux changements climatiques. Les émissions radiophoniques et télévisuelles sont citées comme les outils de communication les plus efficaces pour la diffusion d'informations sur les changements climatiques;

b) Dans les diverses régions, les pays sont dotés de centres d'information bien établis, connus du public et faciles d'accès. Les citoyens ont également un accès adéquat aux informations nationales et régionales sur les changements climatiques;

c) Les donateurs multilatéraux, les organismes des Nations Unies et les pays industrialisés sont indiqués comme les plus à même de renforcer la coopération internationale en matière de vulgarisation et d'éducation. Les personnes interrogées ont mentionné également comme importante la synergie avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention sur la diversité biologique;

d) De l'avis unanime, le manque de financement est le principal obstacle à l'exécution efficace des activités d'éducation et de vulgarisation sur les changements climatiques dans les petits États insulaires en développement. Les autres obstacles mentionnés étaient les lacunes en termes de compétences du personnel et d'appui politique et institutionnel;

e) Les personnes interrogées ont émis des opinions très favorables sur le programme de travail de New Delhi, estimant qu'il contribue à l'amélioration de la connaissance des changements climatiques, et incite à entreprendre de nouvelles activités dans ce domaine et à satisfaire aux dispositions de la Convention. En ce qui concerne les éléments qui pourraient être inclus dans un programme de travail de New Delhi élargi qui serait adopté à la treizième session de la COP à Bali, il a été demandé que l'on précise un calendrier et des grandes étapes, que l'on définisse des indicateurs d'efficacité mesurables, et que l'on fasse référence spécifiquement aux besoins des groupes de population visés et aux synergies avec les programmes de vulgarisation des autres grands accords multilatéraux sur l'environnement.

23. Les réponses au questionnaire ont stimulé les débats de l'atelier sur le renforcement des activités nationales et régionales. Les principaux points évoqués durant ces débats sont présentés ci-dessous (par. 24 à 50).

---

<sup>8</sup> Disponible sur le site: [http://unfccc.int/cooperation\\_and\\_support/education\\_and\\_outreach/items/4001.php](http://unfccc.int/cooperation_and_support/education_and_outreach/items/4001.php).

## V. Résumé des débats et conclusions par thème

### A. Éducation et formation

24. Les participants ont considéré l'éducation et la formation comme deux éléments d'égale importance pour le succès des mesures prises par les Parties afin de faire face aux changements climatiques. Malgré le manque de ressources financières particulières pour les activités d'éducation et de sensibilisation, de très nombreuses activités connexes sont mises en œuvre dans ces îles par les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales.

25. Ayant reconnu qu'il était difficile d'intégrer l'éducation aux changements climatiques dans les programmes scolaires, les participants ont suggéré une collaboration plus étroite entre les spécialistes des changements climatiques et le système d'éducation formel.

26. Les participants ont mentionné que les enfants d'âge scolaire pouvaient jouer un rôle important en sensibilisant leurs parents aux questions relatives à l'environnement et aux changements climatiques. Plusieurs instruments et activités éducatives dans ce domaine ont été présentés: un jeu sur l'environnement qui a été adapté pour montrer les effets des changements climatiques (Trinité-et-Tobago), la colonie de vacances Eco-zone, qui renseigne les enfants sur leur environnement, et le manuel de formation de l'Environnement Cadet Programme (Antigua-et-Barbuda) ainsi que divers matériels éducatifs destinés à l'enseignement primaire (tous les petits États insulaires en développement).

27. La communication du représentant du Ministère de l'éducation<sup>9</sup> des Seychelles a souligné la vulnérabilité de son pays aux conséquences des changements climatiques – l'élévation du niveau de la mer, la décoloration des coraux, les ressources en eau et les catastrophes naturelles graves. L'orateur a mentionné les activités et stratégies d'éducation et de sensibilisation qui ont été expérimentées dans le système éducatif des Seychelles, à savoir: éducation environnementale obligatoire dans la formation des maîtres; intégration des changements climatiques dans les programmes de géographie et de sciences; activités spéciales telles qu'un programme d'écologie et un calendrier d'éducation à l'environnement.

28. Cette communication a mentionné aussi les activités entreprises dans le cadre de partenariats entre le Ministère de l'éducation et les décideurs, le secteur privé et le secteur public, comme des marches et rallyes pour l'environnement ainsi que la participation des écoles des Seychelles au projet Sandwatch de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui prévoit la surveillance et la remise en état des plages.

29. Le représentant de l'UNESCO<sup>10</sup> a décrit les activités de programme de l'Organisation relatives au climat, menées depuis plus de trente ans. Ces programmes traitent des questions suivantes: perte de la biodiversité, élévation du niveau de la mer, économie et piégeage du carbone, intrusion d'eau salée dans les eaux souterraines et les sols côtiers, gestion de la sécheresse, utilisation d'énergies renouvelables, impact des changements climatiques sur les réserves de la biosphère et surveillance du climat par les systèmes mondiaux d'observation.

30. Bien que l'UNESCO n'ait pas de programme conçu spécialement pour la mise en œuvre de l'article 6 de la Convention, l'éducation et la sensibilisation sont au centre d'un grand nombre de ses programmes et sont souvent traitées dans le cadre plus large du développement durable. L'orateur a insisté sur le fait que, en raison de leur caractère universel – s'agissant de leurs causes, de leur impact, de

---

<sup>9</sup> <http://www.education.gov.sc/>.

<sup>10</sup> <http://ioc.unesco.org/iocweb/climateChange.php>.

l'atténuation de leurs effets et des mesures d'adaptation – les changements climatiques doivent être abordés selon une conception holistique, en particulier dans les petits États insulaires en développement.

31. Dans sa communication, le représentant du Service de l'aménagement de l'environnement (EMA) de Trinité-et-Tobago<sup>11</sup> a fait état des diverses organisations qui mènent des activités d'éducation aux changements climatiques à Trinité-et-Tobago, à savoir: l'EMA, la Petroleum Company de Trinité-et-Tobago (une société d'électricité publique), le Pointe-a-Pierre Wild Fowl Trust à Trinité et le Buccoo Reef Trust à Tobago (deux ONG). Le Service de l'aménagement de l'environnement vise de nombreux publics qui vont de la population dans son ensemble aux jeunes et aux organisations communautaires, et adapte les informations fournies aux besoins des intéressés. Une éducation dans ce domaine est proposée aux écoles (primaires et secondaires) et aux établissements d'enseignement supérieur. L'EMA sert aussi de centre de coordination pour le programme GLOBE<sup>12</sup> (Programme global d'éducation et d'observation pour la défense de l'environnement) à Trinité-et-Tobago.

32. Les participants ont retenu des stratégies et initiatives qui pourraient contribuer aux activités d'éducation et consisteraient à:

- a) Désigner un centre national de liaison pour l'article 6 afin de faciliter l'application des politiques nationales d'éducation environnementale;
- b) Créer un service d'éducation environnementale dans les Ministères de l'éducation afin que les changements climatiques soient effectivement intégrés dans tout le système d'éducation formel;
- c) Constituer des comités directeurs chargés de l'éducation et de la formation au niveau régional;
- d) Instituer des comités nationaux de coordination pour l'éducation à l'environnement afin d'instaurer une collaboration sur l'éducation aux changements climatiques;
- e) Nommer un coordonnateur pour l'environnement dans les écoles;
- f) Introduire des programmes sur l'environnement dans la formation des maîtres;
- g) Faire participer les enseignants locaux à la conception de matériels pédagogiques;
- h) Créer des clubs de jeunes ou des forums qui organiseront des manifestations de sensibilisation au niveau de la communauté;
- i) Élaborer au niveau régional des programmes et des matériels liés aux changements climatiques et adapter les matériels disponibles dans d'autres régions;
- j) Proposer des cours en ligne pour séduire les jeunes générations.

33. Les débats sur la formation aux changements climatiques pour les divers groupes cibles ont permis de déterminer les besoins et possibilités communs à tous les petits États insulaires en développement. Les participants ont souligné qu'il était nécessaire d'élaborer des stratégies régionales de formation qui seraient ensuite adaptées à la situation locale dans laquelle elles seraient mises en œuvre. Il a été suggéré

---

<sup>11</sup> <http://www.ema.co.tt/main.htm>.

<sup>12</sup> <http://www.globe.gov>.

que la formation conçue et proposée par le biais du Consortium des universités des petits États insulaires<sup>13</sup> soit étendue à d'autres universités des Caraïbes. Le Consortium a été créé par les Universités de Malte, de Maurice, du Pacifique Sud, des Indes occidentales et des îles Vierges afin de renforcer les capacités des établissements d'enseignement supérieur dans les petits États insulaires et d'assurer ainsi une formation, des activités de recherche et de vulgarisation axées sur la pratique et de très bonne qualité. En mai 2006, le Consortium a signé un mémorandum d'accord avec l'UNESCO pour mettre sur pied un programme de coopération destiné à promouvoir un système intégré de recherche, de formation, d'information et de documentation sur les activités relatives aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles et environnementales, à la gestion des déchets, à la gestion des ressources, à la culture ainsi qu'aux conditions de vie et au développement durables.

34. À titre prioritaire, la formation devrait renforcer l'aptitude à mener des études puis à traiter et interpréter les données obtenues, et renforcer l'aptitude à la négociation des spécialistes de l'évolution du climat afin qu'ils influencent les décideurs aux niveaux régional et international.

### **B. Sensibilisation et participation du public, communication et accès à l'information**

35. Les participants ont rappelé qu'ils tenaient à élaborer des stratégies durables à long terme de sensibilisation du public pour que toutes les parties prenantes s'investissent dans ce domaine. Les participants ont décrit des initiatives existantes: expositions organisées dans des galeries marchandes pour diffuser des informations (Bahamas), colonie de vacances Eco-zone (Antigua-et-Barbuda), théâtre communautaire et consultations avec des parlementaires (Kiribati, Tonga, îles Palaos et Îles Salomon), exposés présentés dans les écoles par des experts des changements climatiques (Jamaïque), création d'une instance pour le développement durable (Grenade), tenue à jour de listes d'adresses électroniques pour diffuser des informations relatives aux changements climatiques (Sainte-Lucie), prix scolaires d'écologie (Antigua-et-Barbuda), émissions radiophoniques et télévisuelles sur le climat et activités (tous les petits États insulaires en développement) et célébration de la Journée de l'environnement, de la Journée de la biodiversité, de la Journée de l'eau, du Mois de l'environnement, etc. (tous les petits États insulaires en développement).

36. Au titre de projets régionaux successifs, les pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont procédé à des évaluations de référence de la sensibilisation du public aux questions relatives aux changements climatiques et élaboré des stratégies de vulgarisation en conséquence. Ainsi, une enquête faite à Sainte-Lucie en 2006 a montré que, si la majeure partie de la population était au courant des changements climatiques, un grand nombre d'habitants n'étaient pas pleinement informés de l'ampleur de l'impact sur leur vie quotidienne ou des mesures qu'ils pourraient prendre pour y faire face. Cette observation a été confirmée par les participants des autres régions.

37. Le représentant de la Division de l'environnement d'Antigua-et-Barbuda a décrit les méthodes et les outils utilisés dans son pays pour améliorer la sensibilisation de la population aux changements climatiques et inciter tous les intéressés à réduire les émissions de GES et à envisager des mesures d'adaptation. Il est possible par exemple d'intégrer les notions environnementales dans les programmes scolaires locaux; de mettre au point des activités novatrices dans le domaine de l'instruction non scolaire comme l'Environment Cadet Programme; de dispenser une formation aux médias; de tenir à jour le site Web de la Division de l'environnement<sup>14</sup>; de renforcer les partenariats avec des organisations régionales et internationales, en particulier avec le projet d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques

---

<sup>13</sup> <http://www.myucsis.com/>.

<sup>14</sup> <http://www.environmentdivision.info>.

de la CARICOM; d'organiser des projections publiques de documentaires sur les changements climatiques et de faciliter les consultations du public.

38. Un certain nombre de campagnes de sensibilisation ont été menées dans les petits États insulaires en développement par diverses organisations (administrations, ONG et organisations communautaires). Les participants ont admis que ces campagnes comportent souvent trop d'informations scientifiques ce qui brouille le message et entraîne des interprétations erronées.

39. Reconnaissant qu'il est important d'établir de bonnes relations entre les institutions environnementales et les médias, les participants ont cité des initiatives qui ont été couronnées de succès dans les petits États insulaires en développement, par exemple l'organisation de consultations avec les médias nationaux sur des questions d'environnement (Dominique) ou la participation à des émissions de radio grand public (Kiribati). Il convient d'organiser des ateliers de sensibilisation et des consultations avec les médias pour assurer une formation permanente des journalistes et les tenir au courant des questions d'environnement. Dans les Caraïbes, un manuel a été élaboré pour indiquer aux journalistes comment couvrir les problèmes liés aux changements climatiques<sup>15</sup>.

40. Le représentant de l'Association of Caribbean Media Workers<sup>16</sup> a souligné que les médias qui couvrent les changements climatiques dans les Caraïbes devraient savoir qu'il s'agit d'une question essentielle pour l'économie de la région et donc considérer qu'ils ont une obligation morale d'en rendre compte; les changements climatiques sont sans doute l'un des sujets les plus importants pour les journalistes des Caraïbes. L'orateur a reconnu que cette question, par ses nombreux aspects, exige des connaissances scientifiques et une bonne compréhension de l'impact des changements climatiques. Il a reconnu aussi qu'il est difficile de faire passer des messages à la fois techniques et scientifiques et que l'administration avait tendance à privilégier les procédés techniques plutôt que les mesures d'atténuation des effets et d'adaptation.

41. Les participants ont formulé les recommandations suivantes pour améliorer l'efficacité des campagnes de sensibilisation:

a) Toute stratégie de communication devrait comporter certains éléments clés, notamment la collaboration intersectorielle, des messages adaptés au public visé, la surveillance et l'évaluation et un mécanisme de financement;

b) Les connaissances et informations scientifiques doivent être traduites dans les langues locales et replacées dans le contexte local pour être mieux comprises du public;

c) Les spécialistes techniques et les professionnels de la communication devraient collaborer à la conception des campagnes de sensibilisation afin d'assurer une diffusion réelle de l'information auprès du public;

d) Les campagnes de sensibilisation pourraient inviter des célébrités à promouvoir les questions relatives aux changements climatiques et faire intervenir des chefs spirituels;

e) Des films graphiques devraient être utilisés pour montrer l'impact des catastrophes nationales et régionales et donner ainsi plus de poids au message sur les effets des changements climatiques.

---

<sup>15</sup> Projet «Intégration de l'adaptation aux changements climatiques». 2005. *Climate Change Handbook for Caribbean Journalists*.

<sup>16</sup> <http://www.acmediaworkers.com>.

42. Les participants ont souligné l'importance de la participation du public aux prises de décisions concernant l'environnement en se référant au Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement<sup>17</sup>. La participation du public peut faciliter la prise de décisions à plusieurs niveaux, notamment l'évaluation au niveau du projet (par exemple pour les projets d'adaptation ou le développement côtier); la planification au niveau des collectivités (par exemple pour l'affectation des terres côtières ou la planification de l'approvisionnement en eau); et les plans et les politiques nationales (par exemple en ce qui concerne les déplacements et les régimes d'occupation des terres).

43. Les participants ont fait remarquer que, pour être efficace, un processus de participation du public doit intégrer le savoir et les priorités des communautés dans le savoir et les priorités nationales et internationales. Ils ont reconnu que la participation du public exige un plus grand nombre de programmes d'éducation et de sensibilisation. Il faut aussi élaborer des outils et des ressources appropriés pour inciter le public à participer tandis que les services administratifs doivent fournir à la population des moyens d'accès à l'information (par exemple des bibliothèques et centres d'information).

44. Le représentant du Bureau pour l'Océanie de l'Union mondiale pour la conservation de la nature<sup>18</sup> a présenté une communication sur les aspects juridiques et institutionnels de l'application de l'article 6 de la Convention. Il a souligné que la mise en œuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques devrait être menée de manière ouverte et transparente, avec une forte participation de la communauté. En tant que processus démocratique, la participation du public est essentielle: elle améliore la qualité des prises de décisions; accroît l'implication de la population dans les résultats; fournit l'occasion d'un dialogue; augmente la responsabilité; et établit des partenariats en vue d'une action à long terme dans le domaine des changements climatiques. Trouver des solutions convenant aux petits États insulaires en développement exige l'intégration dans des cadres existants et des méthodes de financement novatrices.

45. Afin de suivre les progrès accomplis et de connaître l'efficacité des activités de diffusion relatives aux changements climatiques, les participants ont suggéré de procéder à une évaluation du degré de sensibilisation du public et des principaux intervenants pour définir des indicateurs de sensibilisation de référence dont on surveillerait l'évolution au fil du temps. Une telle évaluation aiderait à centrer sur l'éducation et la vulgarisation les efforts déployés au niveau national et au niveau régional.

### **C. Coopération internationale et régionale**

46. Les participants ont souligné qu'il était nécessaire de renforcer la coopération internationale et régionale en matière de vulgarisation et d'éducation aux changements climatiques; ils ont insisté sur le rôle important des donateurs multilatéraux, des organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des ONG internationales qui peuvent fournir un appui financier et technique et recueillir et diffuser des informations sur le climat, en coopération avec des organismes nationaux et régionaux. Ils se sont demandé comment ces organisations pouvaient renforcer la gestion de l'environnement, promouvoir le développement durable et donner les moyens de participer effectivement aux processus des accords multilatéraux sur l'environnement au niveau régional. La synergie entre le secrétariat et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ainsi que la Convention sur la biodiversité pourrait contribuer à la collaboration internationale.

47. La représentante du secrétariat du Programme régional du Pacifique (Sud) pour l'environnement<sup>19</sup> a décrit les efforts qui sont déployés par cet organisme pour communiquer des informations sur les changements climatiques dans les îles du Pacifique. Le Programme travaille avec 21 pays et territoires de

---

<sup>17</sup> <http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?DocumentID=78&ArticleID=1163>.

<sup>18</sup> <http://www.iucn.org/places/oceania/>.

<sup>19</sup> <http://www.sprep.org/>.

la région du Pacifique afin de renforcer la gestion de l'environnement et de promouvoir un développement durable, notamment dans trois domaines clefs: les changements climatiques et la vulnérabilité, la préservation de la biodiversité et la prévention de la pollution. En 2006, le Programme a aidé à organiser des ateliers sous-régionaux et nationaux visant à soutenir l'élaboration de stratégies de communication nationales. Il a aidé en particulier Samoa à élaborer la première stratégie de communication sur les changements climatiques dans le Pacifique. Étant donné que le cadre d'orientation 2005-2007 intitulé Éducation et communication pour un Pacifique durable touche à sa fin, le Programme envisage de poursuivre ces efforts au cours des cinq années à venir.

48. Un autre représentant du Centre de la communauté des Caraïbes sur les changements climatiques a décrit les initiatives menées par l'organisation dans la région au titre de l'article 6 de la Convention, en particulier le projet Intégration de l'adaptation aux changements climatiques qui aborde sous un angle scientifique les activités de sensibilisation et de vulgarisation en matière de changements climatiques. Cette approche repose sur la notion de marketing social consistant à segmenter les publics cibles et à utiliser des outils tels que les sondages d'opinion et les enquêtes de type «connaissances/attitudes et pratiques» (CAP). Le projet Intégration de l'adaptation aux changements climatiques participe à la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'éducation du public et de vulgarisation. Cette stratégie a pour but de faire en sorte que, dans les Caraïbes, les citoyens, les gouvernements et le secteur privé soient conscients de l'évolution du climat et de ses conséquences potentielles et dispose des connaissances nécessaires pour appuyer et mettre en œuvre des mesures d'adaptation appropriées qui renforcent le potentiel économique et environnemental de la région.

49. Le représentant de l'Organisation des États américains<sup>20</sup> a décrit le programme Many Strong Voices qui regroupe des communautés de l'Arctique et les petits États insulaires en développement pour assurer le bien-être de ces régions gravement affectées par les changements climatiques. Il a expliqué que l'atelier qui s'est tenu à Belize du 27 au 29 mai 2007, accueilli par le Centre de la communauté des Caraïbes sur les changements climatiques et coordonné par le centre Arendal du GRID/PNUÉ et le Center for International Climate and Environmental Research – Oslo, avait permis d'examiner les recherches et évaluations les plus récentes sur la vulnérabilité et les mesures d'adaptation aux changements climatiques dans l'Arctique et les petits États insulaires en développement, et de lancer un plan d'action quinquennal pour le programme Many Strong Voices. Ce plan d'action comprendra une évaluation de l'aptitude des petits États insulaires en développement à s'adapter aux changements climatiques ainsi qu'une stratégie de communication et de vulgarisation et permettra à ces régions de se faire entendre collectivement des décideurs chargés de définir les politiques internationales<sup>21</sup>.

50. Les participants ont estimé indispensable de renforcer la coopération et la collaboration régionales en matière de vulgarisation et d'éducation aux changements climatiques si l'on veut améliorer l'efficacité des activités de diffusion et d'éducation au niveau national. Dans ce but, on peut lancer des campagnes de communication régionales, créer des centres de liaison, plates-formes et centres d'excellence régionaux auxquels on fournira un appui, former des experts et organiser des programmes d'échange d'experts, produire et diffuser des rapports sur la sensibilisation du public ainsi que des rapports techniques et accueillir les sites Web ou les nœuds pour le CC:iNet qui intéressent la région. Les participants ont aussi évoqué le Consortium d'universités des petits États insulaires (voir par. 33 ci-dessus) et suggéré d'envisager une coopération plus étroite avec cet organisme afin de dispenser un enseignement à distance, par exemple en vue d'une maîtrise en changements climatiques.

---

<sup>20</sup> <http://www.oas.org/>.

<sup>21</sup> On trouvera des précisions et un ensemble complet de communications sur le site Web du programme à l'adresse suivante: <http://www.manystrongvoices.org>.

## **VI. Conclusions et questions à examiner plus avant**

### **A. Questions financières et techniques**

51. Les participants ont souligné que les petits États insulaires en développement de toutes les régions ont lancé des initiatives pour mener à bien des activités en matière d'éducation, de formation et de sensibilisation du public aux changements climatiques, mais avec des résultats limités en raison du manque de ressources. Ils ont fait valoir qu'une possibilité de financement consistait à intégrer des éléments d'éducation et de vulgarisation dans d'autres projets financés par le FEM mais ont insisté sur la nécessité de trouver aussi d'autres ressources spécifiques.

52. Il convient de recenser et d'utiliser les ressources techniques et financières disponibles aux niveaux national et régional en donnant la priorité au renforcement de la coopération régionale. Cette coopération doit compléter les efforts de vulgarisation et d'éducation déployés à l'échelle nationale sans toutefois les remplacer, et toute stratégie régionale devrait tenir compte du fait que les Parties ont des objectifs communs mais des capacités différentes, selon leurs priorités en matière de développement durable. Les stratégies de coopération régionale ont pour but d'aider les gouvernements et les communautés des régions des petits États insulaires en développement à inventorier les moyens disponibles localement et à apprendre à en tirer parti.

53. Les participants ont souligné qu'il était nécessaire d'évaluer les instruments existants et de définir des indicateurs de sensibilisation de référence afin de suivre et de mesurer l'efficacité des actions entreprises en matière d'éducation et de vulgarisation. Ils ont reconnu que les centres de liaison nationaux pour l'article 6 devraient être mieux connus et davantage soutenus pour pouvoir s'acquitter de leur rôle avec efficacité.

### **B. Le programme de travail de New Delhi sur l'article 6 de la Convention**

54. Les participants ont déclaré que le programme de travail de New Delhi fournissait un contexte opérationnel utile et qu'il contribuait à la connaissance des changements climatiques, et incitait à entreprendre de nouvelles activités et à mieux respecter les dispositions de la Convention. Ils ont estimé néanmoins que sa mise en œuvre n'avait pas bénéficié d'une attention suffisante, ni au niveau national ni au niveau régional, faute d'un calendrier et de jalons clairement précisés, de références spécifiques aux besoins des groupes de population cibles, d'indicateurs du niveau d'exécution mesurables et d'un financement suffisant.

55. Compte tenu de ces limitations, les participants se sont demandé comment le programme pourrait être amélioré du point de vue des petits États insulaires en développement. Ils ont suggéré d'intégrer les activités suivantes dans un programme de travail élargi:

- a) Renforcer la volonté politique et les engagements en faveur de la vulgarisation et de l'éducation en matière de changements climatiques;
- b) Intensifier la mise en œuvre régionale du programme de travail de New Delhi;
- c) Entreprendre des enquêtes CAP qui serviront de référence et permettront de suivre les progrès de la sensibilisation et de la connaissance des changements climatiques;
- d) Recueillir des données de référence, définir des indicateurs d'objectifs d'efficacité et évaluer les activités et les résultats;

- e) Choisir des outils d'évaluation et un système de surveillance pour mesurer les progrès accomplis;
- f) Créer et tenir à jour un réseau de sensibilisation du public et de vulgarisation dans les petits États insulaires en développement pour coordonner les travaux et coopérer en vue de la diffusion d'informations;
- g) Promouvoir l'utilisation du CC:iNet pour l'échange d'informations;
- h) Recenser les meilleures pratiques des petits États insulaires en développement en matière de vulgarisation et d'éducation puis les adapter et les mettre en œuvre au niveau national;
- i) Promouvoir le rôle des organismes des Nations Unies en vue d'étendre les partenariats existants ou d'encourager la création de nouveaux partenariats en matière de changements climatiques afin de répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement;
- j) Instituer des partenariats nationaux, régionaux et internationaux pour appuyer l'exécution par les petits États insulaires en développement des activités entreprises au titre de l'article 6;
- k) Créer un mécanisme de financement pour l'article 6;
- l) Revoir les programmes scolaires concernant les changements climatiques au niveau national et au niveau régional, notamment par l'échange de matériels et de cours au niveau régional.

-----